

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Des malfaiteurs condamnés à 14 et 20 ans de réclusion

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

**L**A justice a eu la main lourde, tard dans la nuit de mercredi, contre des individus qui se sont affiliés à une association de malfaiteurs ayant pour but de commettre des crimes et délits contre les personnes et leurs biens. Deux d'entre eux ont été condamnés, chacun, à 14 ans de réclusion criminelle. Un autre, jugé par contumace, en a pris 20. Tandis que trois ont été blanchis.

Les faits incriminés se déroulent entre décembre 2011 et janvier 2012, quand plusieurs délits sont perpétrés dans différents quartiers de Libreville par des individus non identifiés, munis d'armes blanches et à feu. Saisie sur plaintes par de nombreuses victimes, la Police judiciaire (PJ) diligente une enquête, qui aboutit au démantèlement de réseaux de bandes organisées et à l'arrestation de: Aristide Ihopo, Engo Ndong Koumba Rozin, Michel Akué Mve, Serge Tiphène Lékambo, Privat Maganga, Cédric Mbadinga Ndembi et Dan Ngazouzé (tué lors d'un échange de coups de feu avec les agents venus l'arrêter).

Après être passés aux aveux en enquête préliminaire, les six individus ont ensuite nié toute implication dans la commission des faits devant le juge d'instruction. Inculpés pour vol à main armée, vol qualifié, viol sur mineure, détention illégale d'arme à feu, menaces de mort, attentat à la pudeur et association de malfaiteurs, ils seront placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville, en attendant leur procès.

À la barre de la Cour criminelle, Aristide Ihopo, Cédric Mbadinga Ndembi et Engo Ndong Koumba ont continué à plaider non coupables. Mieux, leur identification parfaite n'a pu être établie par les victimes. En revanche, Michel Akué Mve et Serge Tiphène Lékambo ont avoué leurs torts, et leurs différentes victimes les ont claire-

ment identifiés comme étant les malfaiteurs qui s'en sont pris à elles, en leur dépossédant de leurs biens pour certains, et en exerçant sur eux des actes de viol et de violences pour d'autres.

A cet effet, le ministère public a requis la culpabilité des six accusés et leur condamnation à 20 ans de réclusion criminelle, sans circonstances atténuantes, estimant que, même si certains nient les faits, leurs dénégations ont pour seul but de se soustraire à la loi.

Les conseils des inculpés, Maîtres Anges Kevin Nzigou et Mezui Mba, ont plaidé la relaxe pure et simple de Ihopo, Mbadinga et Engo au bénéfice du doute. S'agissant d'Akué et Lékambo, ils ont plaidé une peine humaine, raisonnable. Commencée à 10h30, l'audience a pris fin à 23h25, avec le rendu du délibéré des jurés.

Ihopo, Mbadinga et Engo – respectivement en détention préventive à Gros-Bouquet depuis les 9 décembre 2011, 18 février 2013 et 4 septembre 2011 – ont été acquittés au bénéfice du doute. Alors qu'Akué et Lékambo – respectivement en détention préventive à Gros-Bouquet depuis les 25 février et 26 mars 2012 – ont écopé, chacun, 14 ans de réclusion criminelle. Ils doivent aussi solidairement payer à leurs victimes 60 millions de francs, à titre de dommages et intérêts.

Quant à Maganga – en détention préventive à Gros-Bouquet depuis le 7 janvier 2013, avant de disparaître dans la nature –, absent à la barre, il a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle. Un mandat d'arrêt a été délivré, séance tenante, à son encontre.



Les accusés lors de leur procès.

## Réinsertion des jeunes en prison: le projet débute fin mars

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

**L**E projet du Programme de formation et de réinsertion des jeunes en milieu carcéral entre progressivement dans sa phase concrète. Autour de la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, les principaux partenaires dudit projet (ministère de l'Agriculture, Bureau de coordination des Nations unies, Unesco et Unicef) affinent leur réflexion.

La problématique de la réinsertion à venir des jeunes se trouvant en milieu carcéral revêt un caractère crucial pour le gouvernement. Tous les aspects y relatifs ont été circonscrits à la faveur des visites que la ministre de la Justice a effectuées ces derniers temps à la maison d'arrêt de Libreville, qui compte la plus grande population carcérale du pays. L'intérêt que d'autres acteurs tels que les organismes internationaux et ambassades accordent à ce dossier a permis d'enregistrer de nettes avancées



La ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, échangeant avec les partenaires du projet.

dans la mise en œuvre de la philosophie relative à la formation et à la réinsertion de ces jeunes. Ce projet va connaître un tournant décisif dès fin mars prochain, Notamment avec la formation des formateurs de 15 gardes pénitentiaires, qui sera assurée par les experts du ministère de l'Agriculture.

En amont et dans cette perspective, la ministre avait échangé récemment avec Stephen Jackson (coordonnateur-résident du système des Nations unies), Stephan Ulrich Grieb du Fonds

des nations unies pour l'enfance (Unicef) et Vincenzo Fazzino de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), indiquant à cette occasion la priorité que le gouvernement, instruit par le chef de l'État, accorde à la formation des jeunes, en vue de leur meilleure insertion au terme de leur peine.

Dans un premier temps, les techniques agricoles leur seront enseignées, précédant ainsi d'autres modules dans des secteurs différents.